

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1/Noyau 0A1
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Professional Services Online & Temporary Help
Services Division/Division des services professionnels
en ligne et d'aide temporaire
11 Laurier St./11, rue Laurier
10C1, Place du Portage III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet ProServices/ProServices	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZT-120001/E	Date 2014-10-27
Client Reference No. - N° de référence du client E60ZT-120001	Amendment No. - N° modif. 008
File No. - N° de dossier 009zt.E60ZT-120001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZT-009-27511	
Date of Original Request for Supply Arrangement	2014-03-31
Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-02-11	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hickey, Natasha	Buyer Id - Id de l'acheteur 009zt
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-6896 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-9235
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60ZT-120001/E

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60ZT-120001

Amd. No. - N° de la modif.

008

File No. - N° du dossier

009ztE60ZT-120001

Buyer ID - Id de l'acheteur

009zt

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Voir document ci-joint.

Modification 008

Raisons de la modification :

1. Répondre aux questions des soumissionnaires.

Questions et réponses :

Q90. J'ai soumis de l'information dans le portail électronique du SSPC. Or, l'avis d'accusé de réception que j'ai obtenu indiquait l'invitation à soumissionner E60ZT-120001/D – période : 2 - E60ZT-120001/E. Veuillez indiquer quels sont les documents à soumettre en format papier.

R90. Veuillez vous reporter à la partie 3 (Instructions pour la préparation des soumissions), 1– Instructions pour la préparation des soumissions concernant une demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA).

Veuillez également vous reporter à la question 53 dans la Modification 003 à la demande de soumissions.

Q91. Je possède plus de 10 années d'expérience dans le domaine des services-conseils en technologie de l'information (TI). En août 2014, j'ai ouvert un nouveau cabinet de services-conseils en TI.

Les entreprises qui veulent s'inscrire dans ProServices doivent avoir, au minimum, une (1) année d'expérience. Comme je suis mon entreprise, pouvez-vous m'indiquer si les 10 années d'expérience que je possède dans le domaine de la TI s'appliquent à mon entreprise?

R91. Conformément au critère O.1, Nombre minimum d'années d'existence de l'entreprise, à la pièce jointe « A » de la Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) de ProServices, un soumissionnaire doit exercer ses activités depuis au moins un (1) an à partir de la date de fin de la période de mise à jour de l'invitation à soumissionner. Les entreprises nouvellement établies qui ne respectent pas ces critères obligatoires seront jugées non conformes. Puisque votre entreprise n'a été mise sur pied que depuis août 2014, celle-ci ne pourrait satisfaire au nombre d'années d'existence des critères obligatoires qu'en août 2015.

Les renseignements justificatifs que vous fournirez pour démontrer votre expérience par rapport aux catégories doivent porter sur des services offerts au nom de votre entreprise (entité juridique et numéro d'entreprise – approvisionnement [NEA]).

Veuillez également vous reporter à la question 9 de la Modification 001, à la question 55 de la Modification 003, à la question 57 de la Modification 004, à la question 70 de la Modification 005 et à la question 82 de la Modification 006.

Modification 008

- Q92.** Le 26 juin 2014, nous avons soumissionné des catégories de services de TI (SPICT) dans le cadre de la mise à jour 1 de l'invitation à soumissionner pour des services professionnels (ProServices), et nous attendons de savoir si nous avons obtenu un arrangement. Nous sommes présentement titulaires d'un arrangement pour la prestation de services professionnels (autres que des services de TI) dans les régions métropolitaines de Toronto et de Québec ainsi que la région de la capitale nationale (RCN). Nous souhaitons offrir nos services à la grandeur de l'Ontario parce que nous nous sommes rendu compte que certains secteurs qui nous intéressaient ne faisaient pas partie de la RCN ou de la région métropolitaine de Toronto. Il s'agit là du seul changement que nous voulons apporter. Lorsque TPSGC attribuera les arrangements de la mise à jour 1, pourrons-nous ajouter l'Ontario à la liste des régions desservies ou serons-nous obligés d'attendre la mise à jour 3 ou, avec un peu de chance, la mise à jour 2 si vous avez terminé l'évaluation des soumissions de la mise à jour 1 avant la fin de septembre, comme le laisse entendre le SSPC, qui fait état d'une publication prévue pour le 2 septembre pour la mise à jour 3? Cela nous serait fort utile si nous pouvions ajouter l'Ontario à notre arrangement de la mise à jour 1 ou 2.
- R92.** Conformément à la partie 1 – Renseignements généraux, article 3. – Mise à jour de l'invitation à soumissionner (page 3) de la DAMA, les fournisseurs existants sont invités à présenter une soumission pour des catégories, des niveaux d'expertise, des régions et des zones métropolitaines supplémentaires. Veuillez consulter l'extrait complet ci-dessous de la DAMA.

Partie 1 – Renseignements généraux, article 3. Mise à jour de l'invitation à soumissionner

ii. Fournisseurs existants

Permet aux fournisseurs existants de ProServices, qui ont obtenu un arrangement en matière d'approvisionnement dans le cadre de la plus récente invitation à soumissionner annuelle pour ProServices, qui a pris fin le 15 juillet 2013, de présenter une soumission pour des catégories, des niveaux d'expertise, des régions et des zones métropolitaines supplémentaires;

De plus, conformément à la Partie 2 – Instructions à l'intention des fournisseurs, article 4 – Présentation des soumissions (page 9) de la DAMA, si vous présentez une soumission en réponse à une mise à jour de la demande de soumissions dans une période donnée, l'accès du soumissionnaire à la Composante de collecte des données sera bloqué pour la période suivante ou jusqu'à ce que les évaluations soient terminées.

4. Présentation des soumissions

Bien que les fournisseurs aient normalement la possibilité de présenter une soumission par écrit au Canada, que ce soit par courrier ou par d'autres moyens, compte tenu de la nature de la présente mise à jour de l'invitation à soumissionner, les soumissions doivent être fournies de la façon décrite à la Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions.

Modification 008

La mise à jour de l'invitation à soumissionner a établi des périodes (aussi appelées « trimestres »), qui se terminent à 14 h à la date de fin de chaque période. Un tableau indiquant le calendrier des mises à jour est fournie à la Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions.

Chaque période se termine automatiquement dans la Composante de collecte de données, c-à-d que des données ne peuvent être fournies pour une période « terminée ». Les données soumises par l'entremise de la Composante de collecte des données seront automatiquement assignées à la prochaine période « ouverte » disponible. Les évaluations d'une période « terminée » seront amorcées au moyen d'un rapport généré par l'entremise d'une composante d'évaluation, qui transfère les données de la Composante de collecte des données aux évaluations. Seuls les fournisseurs qui ont soumis des données avant la date et l'heure de fin d'une période seront évalués.

Lorsqu'il présente une soumission en réponse à la présente mise à jour de l'invitation à soumissionner dans une période donnée, l'accès du soumissionnaire à la Composante de collecte des données sera bloqué pour la période suivante ou jusqu'à ce que les évaluations soient terminées. Lorsque les arrangements en matière d'approvisionnement soient attribués ou modifiés et que les résultats des évaluations soient transférés dans le portail en ligne du Système des services professionnels centralisés (SSPC), Module de recherche, qui est utilisé par les ministères fédéraux. Par exemple :

- P1 : En tout temps, dans la période entre le 1^{er} avril et le 30 juin, un fournisseur peut présenter une soumission.
- P2 : Pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre, les évaluations des soumissions de la 1^{re} période sont traitées.
- P3 : En octobre, les résultats de la 1^{re} période sont affichés dans le module de recherche du portail en ligne des services professionnels centralisés, utilisé par les ministères fédéraux. Les soumissionnaires de la 1^{re} période peuvent maintenant avoir accès à leurs données dans la Composante de cueillette des données.

Lorsque l'accès à la Composante des données est bloqué, les données d'un fournisseur existant qui sont déjà dans le portail en ligne du SSPC, Module de recherche, demeurent accessibles par les ministères du gouvernement fédéral utilisant le Module de recherche, c-à-d que le nom du fournisseur existant continuera d'apparaître dans les résultats de recherche.

Q93. En ce qui concerne l'exigence O.2, l'État accepterait-il qu'un (1) projet soit cité en référence pour plus de deux catégories?

R93. Oui, un seul projet peut être cité pour justifier de nombreuses catégories. Ce projet unique doit toutefois être indiqué par rapport à chaque catégorie pour laquelle vous souhaitez fournir une justification.

Q94. Nous avons été retenus récemment à titre de fournisseur de SPICT. Nous détenons aussi une cote de fiabilité. Nous comptons présenter une soumission tel qu'il est décrit dans la dernière colonne du tableau figurant dans la section Tableau de présentation des soumissions à la page 14 de l'invitation à soumissionner E60ZT-120001/E. Veuillez confirmer que la dernière colonne est bel et bien celle qui s'applique pour l'établissement de la soumission.

Modification 008

R94. Veuillez noter que le Tableau de présentation des soumissions de la page 14 a été modifié dans la Modification 001.

Oui, la dernière colonne du tableau modifié de présentation des soumissions s'adresse aux soumissionnaires existants des SPICT qui souhaitent ajouter les catégories supplémentaires jugées conformes dans le cadre de la soumission qu'ils ont présentée en lien avec les SPICT.

Q95. Un ancien fonctionnaire fédéral qui touche une pension et qui a été engagé à contrat à titre d'« occasionnel » (c'est-à-dire pour une durée d'au plus 90 jours par an) peut-il citer en référence cette expérience dans une soumission pour ProServices?

R95. Non, un ancien fonctionnaire qui touche des prestations de retraite et a obtenu un contrat à titre d'employé occasionnel ne peut pas utiliser cette expérience comme justification de référence.

Veuillez également vous reporter à la question 55 de la Modification 003.

Q96. Si je comprends bien, si nous souhaitons profiter de nos droits acquis, sans modifier ni ajouter de catégories supplémentaires, pour l'invitation E60ZT-120001/D, auquel nous n'avons jamais répondu, nous n'avons rien à faire ou à soumettre pour être et demeurer un fournisseur autorisé dans la fourniture de service ProServices. Est-ce exact?

R96. Veuillez vous reporter au critère 2 du tableau modifié de présentation des soumissions dans la modification 001 : Modifier le tableau de présentation des soumissions de la partie 3 (Instructions pour la préparation des soumissions), pour déterminer le type de soumissionnaire qui peut utiliser l'attestation de droits acquis.

Il n'y a eu aucune attestation de droits acquis pour les fournisseurs de Services professionnels en ligne (SP en ligne) lors du lancement de ProServices, en février 2014. Les fournisseurs offrant auparavant des Services professionnels en ligne (SP en ligne) ne peuvent pas se prévaloir de l'attestation de droits acquis. Veuillez également vous reporter à la question 34 de la Modification 002.

Q97. Selon ce que j'en comprends, ne suis-je bel et bien pas tenu de donner des détails (curriculum vitae, renseignements sur les travaux réalisés, etc.) sur les travaux réalisés pour chacune des références données à titre de justification, et dois-je plutôt indiquer seulement, dans un formulaire électronique, le client, le nom d'une personne-ressource, le titre de son poste, son numéro de téléphone, son adresse de courriel (deuxième adresse) et le numéro du contrat?

De plus, dois-je utiliser le gabarit de soumission de l'invitation à soumissionner E60ZT-120001/E qui indique la date de clôture du 11 janvier 2015 pour la mise à jour prenant fin le 30 septembre 2014?

Modification 008

R97. Votre interprétation est exacte. Les soumissionnaires ne déposent pas de curriculum vitae ou de résumés de projet pour la justification des références. Les soumissionnaires nouveaux ou existants qui ne comptent pas uniquement sur l'attestation de droits acquis doivent entrer les données dans les champs énumérés à la page « Catégories – Justification de la Composante de collecte de données (CCD) du portail en ligne du Système des services professionnels (SSPC).

Veillez vous reporter au critère O.3 – Justification des références, Pièce jointe A de la Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) pour ProServices. Veuillez également consulter l'article 1. Modifier la pièce jointe « A » Évaluation technique de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour ProServices, des Modifications 001 et 003.

Par ailleurs, veuillez vous reporter à la question 85 de la Modification 007.

Lorsqu'ils présentent une soumission en réponse à toute période de mise à jour établie conformément au tableau figurant à la partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions de la Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) pour ProServices, les soumissionnaires doivent utiliser les formulaires de la demande de soumissions pour ProServices numéro E60ZT-120001/E (p. ex., Énoncé du soumissionnaire de la Pièce jointe B et les Attestations requises à la Pièce jointe C). Même si la demande de soumissions pour ProServices numéro E60ZT-120001/E prendra fin le 11 février 2015, il s'agit du document portant sur les quatre mises à jour trimestrielles de ProServices. Veuillez vous reporter au calendrier des mises à jours trimestrielles, qui figurent à la page 11 de la DAMA pour ProServices, pour connaître les dates et les heures de clôture de chacune de celles-ci.

Q98. Si nous avons une compagnie en "JV" dans l'annexe B devons nous mettre le nom Légal du "JV" Créé par OSME? De même pour la portion Autochtone (nom du soumissionnaire) ?

R98. Les soumissionnaires doivent effectivement inscrire la dénomination sociale de la coentreprise dans l'Énoncé du soumissionnaire ProServices, qui figure à la Pièce jointe B, ainsi que dans l'attestation d'entreprise autochtone des Attestations ProServices, qui figurent à la Pièce jointe C.

Q99. Pouvez-vous nous indiquer si nous devons inclure un exemplaire de notre attestation de vérification d'organisation désignée (certificat de sécurité) dans la copie papier de notre soumission? Ou bien, devons nous tout simplement saisir les renseignements pertinents dans la composante de collecte de données, sans fournir le document justificatif?

R99. Conformément aux renseignements ci-après, qui figurent à la Section 3 – Attestation du tableau de soumission ProServices, les soumissionnaires doivent indiquer l'attestation de sécurité dans la Composante de collecte des données (CCD). Il n'est pas nécessaire de joindre des documents justificatifs à la copie papier de la soumission.

« Modifier le tableau de présentation des soumissions de la partie 3 (Instructions pour la préparation des soumissions) ».